



Garde alternee et pension alimentaire

Par **franck**, le **05/03/2009** à **23:53**

bonjour, je suis separe legalement depuis pres de 2,5ans et ai la garde alternee de mes 3 enfants,actée devant jaf.a l'epoque, j'ai accepté de laisser le benefice des allocations familiales à mon ex-femme,au lieu de verser une pension.or aujourd'hui j'aimerais connaitre la meilleure solution:elle vit avec son amant,a deja un enfant de lui et attend un 2eme.ont des revenus de 2500€/mois.à moi seul,j'ai un revenu mensualisé de 2200€ grâce à des primes liées à mon chiffre d'affaires.or mon fixe tourne autour des 1700€.rnpour info, le jugement definitif n'est toujours pas intervenu.rnquel est votre conseil? puis je demander seulement maintenant de revenir sur ma decision de donner la CAF? car en n'ayant pas de numero d'allocataire, je perds bcp plus d'avantages (aides de mon employeur si allocataire)rnpuis je faire valoir le fait que mes primes sont variables et que,vu la conjoncture economique,elles sont en prevision de baisse?rnest ce que je ne risque pas de perdre la garde alternée?rnj'attends ce jugement depuis 3ans...est ce que ça risquerait encore de ralentir la procedure? ou mieux que jattende la jugement de divorce d'initif et que je fasse les demarches de modification plus tard? dans ce cas là, dois je encore me faire assister par un avocat, et donc encore payer des honoraires?rne sais que mon cas ne concerne pas une question juridique mais plus une procedure, qui m'est inconnue.